



N°163 - Septembre - Octobre 2015

- SNCF : Nos trains, on y tient !
- Réunion entre la SNCF et les associations de consommateurs : SNCF Logistique
- La France est l'un des pays européens comptant le moins de ménages propriétaires
- L'USH et Engie signent un accord pour répondre aux enjeux de la transition énergétique
- Se garer sur une piste cyclable, c'est 135 €
- Réservation hôtelière : le Sénat en ligne avec le projet de loi Macron
- L'Ademe et ERDF signent une convention de coopération sur le déploiement des compteurs Linky
- Les notaires vont à la rencontre des consommateurs

CONTREFAÇON : LES ENJEUX D'UN PHÉNOMÈNE MONDIAL

Dans tous les pays du monde, dans tous les domaines de la vie quotidienne, les populations sont exposées aux produits issus de la contrefaçon. Les risques pour la santé et pour la sécurité des consommateurs sont réels, principalement à cause des médicaments contrefaits produits à l'échelle industrielle. Tour d'horizon des enjeux d'un fléau international.



SOMMAIRE

■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

Caen – Le Mans – Tours en grand danger ! Nos trains, on y tient !

Réunion entre la SNCF et les associations de consommateurs : SNCF Logistique

La France est l'un des pays européens comptant le moins de ménages propriétaires

L'USH et Engie signent un accord pour répondre aux enjeux de la transition énergétique

Se garer sur une piste cyclable, c'est 135 €

Réservation hôtelière : le Sénat en ligne avec le projet de loi Macron

L'Ademe et ERDF signent une convention de coopération sur le déploiement des compteurs Linky

Les notaires vont à la rencontre des consommateurs

■ Pages 8 à 12 : dossier

Contrefaçon : les enjeux d'un phénomène mondial

■ Pages 13 et 14 : Vie locale

Val-d'Oise ■ Paris ■ Nord

■ Page 15 : Vie pratique

Syndic de copropriété

AGENDA

SEPTEMBRE

11-12-13 : Forum social de la Fête de l'Humanité

15 : Assemblée générale ANIL

15 : Collectif logement

16 : Réunion des administrateurs logement

20 : Journée du transport public

21 : Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer

22-24 : Congrès HLM

27 : Journée mondiale du tourisme

30 : Journée d'étude « Moyens de paiement – Monnaie locale » (voir IN n°162)

OCTOBRE

1^{er} : Conseil d'administration INDECOSA-CGT

1^{er} : Journée Internationale des personnes âgées

06 : Journée mondiale de l'habitat

12-16 : Stage « Lois consommation »

09 : Journée mondiale du handicap

16 : Journée mondiale de l'alimentation

31 : Journée mondiale de l'épargne

ÉDITO

Au bonheur du patronat... Les salariés consommateurs trinquent !

Crédit d'impôts, réductions et/ou exonérations de charges sociales pour les entreprises : résultat, c'est plus de 10 millions de femmes et d'hommes que l'on empêche de vivre dignement des fruits de leur travail. L'Unicef s'alarme de la pauvreté qui touche de plus en plus d'enfants dans notre beau pays.

Trois millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté, 31 000 sont sans domicile, entre 8 000 et 10 000 habitent des bidonvilles et 140 000 décrochent de l'école de la République chaque année.

Le pouvoir d'achat des salariés et retraités est en berne. Ainsi, les divers cadeaux faits au patronat par François Hollande et Manuel Valls dans la continuité de Nicolas Sarkozy, auront coûté par ménage 1 630 euros, soit 230 euros par an entre 2008 et 2015, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (l'OFCE).

Ainsi, chaque jour, des femmes et des hommes travaillent pour un salaire permettant à peine d'assurer leur vie quotidienne. En effet, 93% des actifs salariés vivent avec un salaire brut médian de 1.645 euros par mois. Cependant, ils paient les augmentations de la TVA et des impôts sur les revenus pour financer les cadeaux faits aux riches pour qu'ils le deviennent plus encore.

Entre juillet 2012 et juillet 2013, les 500 Français les plus riches ont cumulé 330 milliards d'euros de gains, soit quasi autant que les recettes nettes de l'État en 2011 (271 milliards d'euros) représentant 16% du PIB. Ils ont gagné 40% de plus cette année-là et encore 15% de plus entre 2013 et 2014. Aussi, 1% des Français les plus riches possèdent 25% du patrimoine du pays, 10% près de 60% et 15% près de 80%.

Donner tous les ans de somptueux cadeaux de plusieurs millions, voire de milliards d'euros au patronat pour qu'il crée des emplois, cela n'a aucun sens. Cela se vérifie depuis plus de trente ans à travers le mécanisme d'optimisation fiscale. Ainsi Pierre Gattaz, Président du MEDEF, réduit de 25% à 3% ses impôts payés en France. Pour un bénéfice de près de 25 millions d'euros en 2013, la « charge fiscale » en France culmine à 202.000 euros. Et cela, au moment où Radiall touche 876.000 euros de Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sans contrôle ni contrepartie. Dans le même temps, ses dividendes ont presque doublé entre 2010 et 2014 pour atteindre 2,8 millions d'euros. Pierre Gattaz perçoit un salaire de 458.570 euros. Tandis que le patronat tient le discours de l'austérité et évoque la suppression du Smic.

La transition énergétique et environnementale est incontournable, elle exige que les salariés consommateurs aient les moyens financiers pour répondre à cette nécessité créatrice d'emplois. L'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux relancerait la consommation de notre économie durablement. Ce serait la façon la plus efficace pour relancer l'emploi et résorber les « déficits » des caisses de retraites de la sécurité sociale... Évidemment, quand l'emploi, les salaires, les pensions et les minimas sociaux augmentent, ça baisse les dividendes. C'est justement ce qu'il faut pour sortir de la « crise ».

Patrice Bouillon
Secrétaire National

« Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « Ensemble » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « Vie nouvelle » de l'Union confédérale des retraités CGT »

Information Indecosa. Case 1-1.263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82

email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction dossier : Michèle Berzosa

• Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly.

Prix de vente : 4 euros au numéro.

6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission

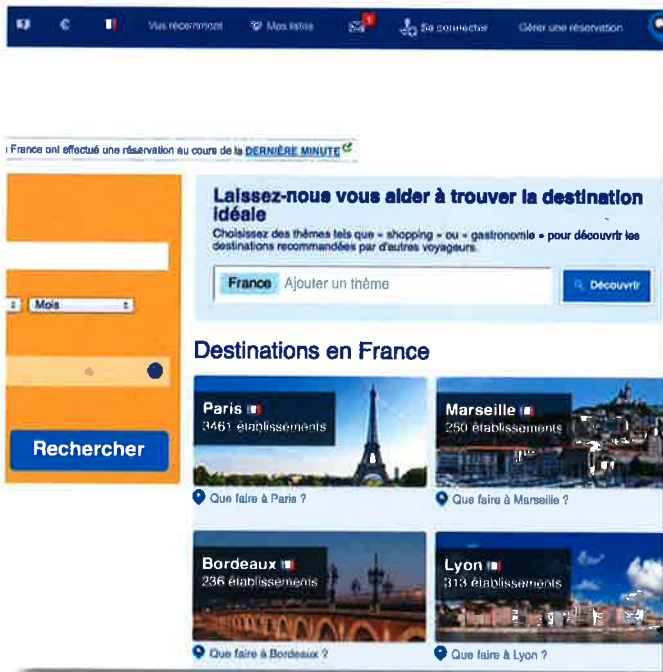
paritaire : 0415 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Papier recyclé

Réservation hôtelière :

le Sénat en ligne avec le projet de loi Macron



Le Sénat a adopté le 30 juin l'article du projet de loi Croissance et Activité qui instaure le « contrat de mandat » entre hôteliers et plates-formes de distribution numérique et supprime la clause de parité tarifaire. Des dispositions qui bouleversent la donne en matière de réservation. De son côté, le géant américain Expedia s'est aligné, depuis le 1er août, sur les engagements pris par Booking auprès de certaines autorités de la concurrence, notamment en France, et les européenise à son tour. Des engagements en deçà de ce que les hôteliers ont obtenu avec le projet de loi Macron. ■

LE CHIFFRE

3 Mds

Trois ans pour saigner la sécu, pour supprimer 3 milliards de dépenses d'ici à 2018, elle en a des idées, la Caisse nationale d'assurance maladie! Dans un rapport, elle recommande 31 mesures. Mais, promis, la qualité des soins n'en pâtira pas. Dans son viseur, le développement de la chirurgie ambulatoire, le transport sanitaire des patients, des « recommandations » aux médecins, afin de les « aider » à prescrire moins d'arrêts maladie. Le gouvernement pourrait intégrer ces mesures dans le projet de financement de la Sécu à l'automne.

LOGEMENT :

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE CONCILIATION (DÉCRET DU 24.6.15 : JO DU 26.6.15)

Le décret n° 2015-733 du 24 juin 2015 relatif aux Commissions départementales de conciliation (CDC) des litiges locatifs tenant compte des évolutions issues de la loi ALUR du 24 mars 2014 est publié au Journal officiel. Il ouvre au préfet la possibilité de désigner en qualité de membres de la CDC des représentants nationaux et régionaux d'organisations de bailleurs ou de locataires, et non plus seulement départementaux. Il modifie également les règles de désignation du président et du vice-président de la CDC, permet la saisine de la Commission par voie électronique et précise les modalités d'instruction des dossiers, de convocation des parties et de traitement des litiges, notamment en cas d'absence des parties.

L'Ademe et ERDF signent une convention de coopération sur le déploiement des compteurs Linky

L'Ademe et ERDF ont annoncé la signature d'une convention de partenariat afin d'assurer « une utilisation optimale du compteur électrique Linky », qui sera déployé dans les foyers français à compter du 1^{er} décembre prochain. Ces compteurs dits « communicants » devront, en 2021, remplacer les quelque 35 millions de compteurs existants. La convention entre l'entreprise gestionnaire du réseau d'électricité et l'établissement public prévoit « d'informer et de sensibiliser les consommateurs et les collectivités aux possibilités offertes par Linky pour mieux maîtriser leurs consommations énergétiques ». ■

Les notaires vont à la rencontre des consommateurs

Le Conseil Supérieur du Notariat est quotidiennement au contact des consommateurs par l'intermédiaire des 10 000 notaires de France. A cet effet, il lui est apparu nécessaire de nouer des relations avec les associations de consommateurs. Le 24 juin dernier, INDECOSA-CGT a été invitée avec d'autres associations dont 5 étaient présentes, à une séance de travail afin d'échanger et débattre des problèmes les plus rencontrés avec les consommateurs.

Cette rencontre ayant suscité un grand intérêt pour chacune des parties, il y a été décidé d'un commun accord de se rencontrer régulièrement. Nous avons appris que le premier samedi de chaque mois, dans certaines villes de France, des notaires se mobilisaient et allaient GRATUITEMENT à la rencontre des consommateurs, dans un point ou un café.

Pour connaître ce point rencontre aller sur internet : « Conseil du Coin ». ■